

URSSAF DE SEINE ET MARNE  
6 RUE RENE CASSIN  
77023 MELUN CEDEX

2112C 770

A MELUN, le 14 Décembre 2011

www.urssaf.fr

POUR NOUS CONTACTER

Tél.: 01.64.71.45.00

U770-161211-205666-001393-1 1-001395-003 369



2 11348A TD14L01-00

## RÉFÉRENCES

NNI  
N° Siret  
N° TI

Page 1 / 2

## PRÉLÈVEMENTS TRIMESTRIELS 2012

Monsieur,

Vous avez choisi de payer vos cotisations sociales personnelles par prélèvement trimestriel.

Les montants indiqués ci-dessous correspondent à vos cotisations provisionnelles 2012 allocations familiales, CSG/CRDS, contribution à la formation professionnelle et contribution à l'union régionale de médecins.

Pour le paiement de ces cotisations, un avis de prélèvement vous sera adressé chaque trimestre.

Vos cotisations seront prélevées sur le compte suivant :

CODE ETABLISSEMENT BANCAIRE : 30087

CODE GUICHET : 33818

N° DE COMPTE BANCAIRE : 00048691601

IBAN - Identifiant international de compte : FR76 3008 7338 1800 0486 9160 101

BIC - Identifiant international de l'établissement : CMCIFRPPXXX

Par ailleurs, en octobre 2012, il sera procédé à la régularisation de vos cotisations provisionnelles 2011, sur la base de vos revenus professionnels définitifs 2011. De ce fait, votre appel de cotisations du 4ème trimestre 2012 pourra éventuellement comporter un complément de cotisations lié à cette régularisation.

Mes collaborateurs se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Cordialement,  
Le Directeur

## CALENDRIER DE VOS PRÉLÈVEMENTS 2012

Dates	Montants
6 février 2012	2 906*
7 mai 2012	3 157**
6 août 2012	2 853
5 novembre 2012	2 852
<b>TOTAL</b>	<b>11 768 €</b>

*2326€ février } cotisé sur l'avis journal  
préc.  
préc.*

\* dont contribution à la formation professionnelle 2011 : 53 euros.

\*\* dont contribution aux unions régionales des professionnels de santé 2012 : 304 euros.